

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 167

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 18

À la seconde phrase de l'alinéa 46, substituer au mot :

« ce »

les mots :

« ces deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.